

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/194 DU 5/5/79
portant nomination de Monsieur NGANGUIA André
Ernest, Professeur Certifié de 2° échelon en
qualité de Directeur de la Construction, de
l'Urbanisme et de l'Habitat.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n°78/187 du 9 Mars 1978 confirmant Monsieur MOUKENGUE-MILONDO Edouard dans les fonctions de Directeur de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1ER.-- Monsieur NGANGUIA André Ernest, Professeur Certifié de 2° échelon est nommé Directeur de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat (DCUH) en remplacement de Monsieur MOUKENGUE-MILONDO Edouard appelé à d'autres fonctions.

Article 2. Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3.-- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à Brazzaville, le 5 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Golond LOUIS SYLVAIN-GOMA.--

Le Ministre de l'Aménagement du
Territoire

Le Ministre des Finances;

Benoit MOUNDELE-NGOLLO.--

Henri L O P E S.--

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.--